

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 24 avril 2023, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Catherine Baudin	

**EST ABSENT :** Robert Vincent

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

**Dépôt**

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de la greffière adjointe indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2023-04-0313

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-0314

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire les postes d'essence dans la zone commerciale HL12C**

CONSIDÉRANT le Programme particulier d'urbanisme adopté sous le Règlement numéro 1115-2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil confirme sa volonté d'interdire particulièrement les usages de « poste d'essence » et de « lave-auto »;

CONSIDÉRANT QUE quatre des sept propriétés identifiées comme des terrains d'intérêts particuliers se retrouvent dans la zone commerciale HL12C, lesquels constituent des terrains à fort potentiel de redéveloppement;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de s'assurer que seuls des usages structurants pour le secteur soient autorisés;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP13-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Après étude et considération :

Le conseiller François Lemay donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les usages de la zone commerciale HL12C, et précisément de modifier et supprimer de cette zone des usages au règlement de zonage comme suit :

- Ajouter une note en ce qui concerne la classe d'usages « Cdét » autorisée comme suit :

« Sauf vente au détail de type variété de marchandises à prix d'escompte et marchandises d'occasion, vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires, vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion, vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage, la vente de mazout et de gaz sous pression et établissement de regrattier. »

- Supprimer la classe d'usage « Cess » visant les postes d'essence.

2023-04-0315

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP13-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire les postes d'essence dans la zone commerciale HL12C**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP13-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                          appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le premier projet de règlement numéro PP13-2023, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP13-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire les postes d'essence dans la zone commerciale HL12C », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 17 mai 2023, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2023-04-0316

**Période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2023-04-0317

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                          appuyé par le conseiller Félix Dionne

de lever la séance. Il est 19 h 03.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière  
adjointe